

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 9 juillet 2026

-PROCÈS VERBAL de la séance -

Date de la convocation : 30/06/2026

Date d'affichage : 21/07/2026

L'an deux mil vingt-six et le neuf juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Madame Sylvie LECLERC, Maire.

Etaient présents : Sylvie LECLERC, Nadine MESSIER, Alexandre DUBAN, Sabine LONGUEPEE, Christian GRENOT, Catherine GILLET, Gaëlle PINGLIEZ-BOSQUET, Gwendoline SANTOS DE OLIVIERA

Étaient absents excusés : Edouard MONNOT donne pouvoir à Christian GRENOT, Pierre JAMAULT donne pouvoir à Alexandre DUBAN, Alain DELAHODDE donne pouvoir à Gaëlle PINGLIEZ-BOSQUET

Monsieur Christian GRENOT est nommé secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 28 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

Travaux d'aménagement de sécurité de voirie : contrat de maîtrise d'œuvre avec ARTEMIS

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de mission de maîtrise d'œuvre du bureau d'étude ARTEMIS concernant la gestion du dossier d'aménagement de sécurité dans la commune. Il est demandé si cet accompagnement est vraiment nécessaire. Madame le Maire répond qu'il est difficile de travailler sans ce type de prestation car c'est lui qui va suivre l'avancée des travaux.

Après concertation, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à signer le devis avec le bureau d'étude « ARTEMIS » pour un montant de 15 450 euros H.T soit 18 540 TTC. Cette somme sera inscrite au budget à l'opération des travaux de voirie.

Le Conseil décide de prendre la décision modificative suivante :

Comptes dépenses

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	615221		Bâtiments publics	- 15 450 €
21	203	119	Sécurité routière	15 450€
023	023		Virement à la section d'investissement	15 450 €

Compte recettes

Chapitre	Article	Nature	Montant
021	021	Virement à la section de fonctionnement	15 450 €

Décision modificative pour l'installation d'une lanterne dans la rue Saint Cyr + 10 prises poteaux pour les illuminations de Noël

Madame le Maire informe le Conseil municipal que lors des travaux de rénovation du parc d'éclairage public une lanterne a été oubliée dans la rue Saint Cyr.

Après avoir répertorié les besoins, il serait nécessaire d'installer 10 prises pour permettre de raccorder les illuminations de Noël dans les normes.

Madame MESSIER n'est pas d'accord. Elle trouve que le coût de l'opération est trop cher par rapport au peu de temps que cela est utilisé dans l'année. De plus, elle demande si les 10 prises sont vraiment utiles. La moitié serait probablement suffisante.

Il est fait remarquer que chaque année l'association « Fontaine Animations » prend en charge l'achat et l'installation des illuminations. Il est souligné que malgré la subvention annuelle s'élevant à 1500 euros, celle-ci ne couvre pas les frais engagés.

Il s'agit d'un forfait pour l'ensemble de la pose des prises et de la lanterne. Le prix d'une prise est de 250 euros donc il faut arriver à répartir partout dans le village pour que cela soit équilibré.

Le Conseil municipal décide de poser les 10 prises avec :

- 9 voix POUR
- 2 CONTRE les 10 mais POUR la pose de la moitié des prises.

Le Conseil décide de prendre la décision modificative suivante :

Comptes dépenses

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	615221		Bâtiments publics	- 3774€
21	21538	47	Lanternes + pose de 10 prises	
023	023		Virement à la section d'investissement	3774 €

Compte recettes

Chapitre	Article	Nature	Montant
021	021	Virement à la section de fonctionnement	3774€

VOLETS de l'école

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu l'accord de la DDT pour réaliser l'installation de deux volets à l'école maternelle à l'arrière du bâtiment. En effet, après avoir transmis les photos demandées au service concerné, il a été confirmé que les nids n'étaient pas occupés.

Madame le Maire rappelle les devis présentés lors de la dernière séance :

- Un devis de l'entreprise BOUILLAUD/DUCHAUSOY pour un montant de 1 852.80 euros

- Un de l'entreprise APC pour un montant de 1 831€. Celui-ci proposait de faire partir les volets en dessous les nids d'hirondelles. Ce qui n'est pas réalisable puisque le volet n'aura plus la fonction d'isoler contre la chaleur et les intrusions extérieures.

Le Conseil Municipal décide de travailler avec l'entreprise BOUILLAUX/DUCHAUSSOY pour un montant de 1 852.80€. Madame le Maire informe le Conseil municipal que cette dépense est de l'investissement et qu'il est nécessaire de l'inscrire au budget 2026 pour s'acquitter de la facture et récupérer la TVA.

Le Conseil Municipal décide de prendre la décision modificative suivante :

Comptes dépenses

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	615221		Bâtiments publics	- 1853 €
21	21312	122	Volets de l'école maternelle	1853 €
023	023		Virement à la section d'investissement	1853 €

Compte recettes

Chapitre	Article	Nature	Montant
021	021	Virement à la section de fonctionnement	1853 €

Questions diverses :

- Portes des toilettes de l'école : M CAULIER essaie de trouver un système adapté.
- Employé communal mis à disposition par NOOé emploi. Il a commencé mercredi après-midi pour entretenir la commune. Il est demandé pourquoi faire intervenir un employé alors que la commune passe par une entreprise de jardinage pour entretenir les espaces verts. Madame le Maire répond qu'il n'y a pas que les espaces verts à s'occuper mais aussi la gestion des poubelles de la commune, des locaux, et l'entretien général extérieur. Il est fait remarquer qu'il n'y a plus de matériel pour lui permettre de travailler correctement. Si on prend un agent communal il va falloir de nouveau investir dans de l'outillage.
- Mise à disposition de l'étang pour l'hôpital de Grandvilliers : Madame le Maire explique qu'il y a eu une méprise lors du dernier conseil par rapport à la demande présentée. En effet, les patients présents bénéficiaient d'une hospitalisation de jour. La journée était organisée pour permettre aux aidants de les soulager.

- Les rampes et marches d'accès de l'école : Madame le Maire présente deux devis concernant les travaux de réparation de la rampe et des marches de l'école :

l'entreprise BOUILLAUX/DUCHOSSOY pour un montant de 8 736 euros et un autre devis de l'entreprise BAL de 4 985 € sans TVA. Le Conseil municipal décide de faire travailler l'entreprise BAL.

- Le réfrigérateur de la salle des fêtes ne fonctionne plus. Il est envisagé de le remplacer. Madame le Maire propose un modèle semi-professionnel pour pouvoir accueillir de grands plats. Des devis seront proposés au prochain conseil municipal.

- Repas des aînés : habituellement la commune fait appel à Monsieur HEBERT, traiteur à Grandvilliers. Pour 42 euros tout est compris (apéritif, amuse-gueules, repas, boissons, service). Madame le Maire rappelle la date, le 14 novembre 2026. Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix du traiteur. Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à renouveler le repas des aînés avec le traiteur de Grandvilliers Monsieur HEBERT.
- Commission cimetière : Madame MESSIER demande que la commission cimetière se réunisse pour commencer à entreprendre les reprises et matérialiser les emplacements des concessions.
- Penser à climatiser l'école ou réfléchir aux solutions de rafraichissement pour l'année prochaine. Pour information. « Maire info » les maires sont tenus de fournir sur la commune une pièce à une température acceptable pendant la canicule.

Séance levée à 21h30